

MSDS  
992-1617

## 1 Fiche technique de sécurité européenne conforme à la directive 2001/58/CE



KaVo. Dental Excellence.

Édition du 07.05.08

### 1. DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE, DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1. Désignation de la substance ou de la préparation

**Produit de détartrage KaVo N° réf. 0.489.3018**

Versions :

- 1 litre

#### 1.2. Utilisation de la substance ou de la préparation

Peut être utilisée dans des machines automatiques de lavage : 5521, 5522, 5524. Additif pour des applications industrielles, pharmaceutiques et dans des produits alimentaires (acidifiant, agent complexant).

**Voir également :** Instructions d'entretien du produit KaVo

#### 1.3. Désignation de la société

Kaltenbach & Voigt GmbH

Bismarckring 39

D-88400 Biberach

Tél. : + 49 7351 56-0

Fax : + 49 7351 56-1488

Contact : Responsable de la sécurité des produits médicaux

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pompiers - numéro d'appel d'urgence national, France : 112

Contact en cas d'urgence : +49 5825-88-0 (du lundi au jeudi de 7h à 16h, le vendredi de 7h à 13h)

Centre anti-poison : +49 761 19240

### 2. COMPOSITION / INDICATIONS DES COMPOSANTS

Identification obligatoire Composants	N° CAS	N° EINECS	Teneur massique	Symbol	Phrases R
Acide citrique sans eau	77-92-9	201-069-1	-	Xi	R36

### 3. RISQUES ÉVENTUELS

Indication de produit dangereux :

- Xi irritant
- La préparation est classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

Instructions de sécurité supplémentaires pour les hommes et l'environnement :

- R36 Irritant pour les yeux.

Données techniques :

- Peut provoquer des irritations cutanées chez des personnes sensibles.

#### 4. PREMIERS SECOURS

Indications générales	Consulter la fiche de données de sécurité du médecin traitant. Une consultation médicale immédiate n'est pas nécessaire.
Après inhalation	▶ Faire circuler de l'air frais.
Après contact avec la peau	▶ Laver immédiatement au savon et à l'eau et rincer abondamment. ▶ Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui présenter la fiche technique de sécurité/l'étiquette.
Après contact avec les yeux	▶ Rincer les yeux pendant plusieurs minutes sous l'eau courante en gardant les paupières ouvertes. ▶ Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui présenter la fiche technique de sécurité/l'étiquette.
Après ingestion	▶ Rincer la bouche avec de l'eau fraîche. ▶ Boire de l'eau immédiatement et abondamment. ▶ Ne pas faire vomir. ▶ Si les troubles persistent, consulter un médecin et lui présenter la fiche technique de sécurité/l'étiquette.
Indications pour le médecin	Les symptômes suivants peuvent apparaître : ▪ Irritant pour les yeux. ▪ Peut provoquer des irritations cutanées chez des personnes sensibles.

#### 5. MESURES DE LUTTE ANTI-INCENDIE

Agents d'extinction adaptés	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mousse</li> <li>▪ Poudre d'extinction</li> <li>▪ Dioxyde de carbone</li> <li>▪ Eau pulvérisée</li> <li>▶ Combattre les incendies plus importants avec un jet diffusé ou de la mousse résistant à l'alcool.</li> <li>▶ Ne pas utiliser de jet plein.</li> </ul>
Agents d'extinction inadaptés	Aucune connue.
Risques particuliers	Oxydes de carbone
Equipement de protection	
Equipement de protection	▶ Utiliser des vêtements de protection personnelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de précaution des personnes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter un équipement de protection.</li> <li>▶ Tenir éloignées les personnes ne portant pas d'équipement de protection.</li> <li>▶ Éviter tout contact avec les yeux et la peau.</li> </ul>
Mesures de protection de l'environnement	Aucune mesure particulière nécessaire.
Procédure de nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ramasser mécaniquement.</li> <li>▶ Collecter les résidus dans des récipients appropriés pour leur récupération ou leur élimination.</li> <li>▶ Rincer les petites quantités avec beaucoup d'eau.</li> </ul>

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Manipulation

Sécurité d'utilisation :

- ▶ Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.
- ▶ Éviter formation de poussière et empoussièvement.

Protection contre les incendies et explosions :

- ▶ Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

### 7.2. Stockage

Exigences relatives aux lieux de stockage et aux récipients :

- ▶ Stocker dans un endroit frais et sec
- ▶ Utiliser des sachets en papier avec une couche en polyéthylène comme matériaux d'emballage ou des conteneurs souples en polyéthylène / polypropylène.

Indications pour le stockage commun :

- ▶ Conserver à l'écart des oxydants.
- ▶ Ne pas stocker avec des alcalis (solutions alcalines).

Autres indications concernant les conditions de stockage :

- ▶ Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3. Utilisation définie

- ▶ Utiliser exclusivement selon les recommandations.

Voir également : Instructions de traitement

## 8. RESTRICTIONS D'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications supplémentaires concernant l'agencement des installations techniques :

- Installer une aspiration mécanique efficace au niveau du poste de travail.

### 8.1. Valeurs limites d'exposition

Valeur limite d'exposition au poste de travail	77-92-9 acide citrique sans eau MAK (Allemagne) voir section II b
Autres indications	Rédigé d'après les listes actuellement en vigueur.

8.2. Restriction et contrôle de l'exposition	
8.2.1. Restriction et contrôle de l'exposition au poste de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Respecter les mesures de précaution habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.</li> <li>▶ Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements</li> </ul>
8.2.1.1. Protection respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Utiliser un dispositif d'aspiration des poussières ou porter un masque antipoussières le cas échéant.</li> </ul>
8.2.1.2. Protection des mains	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter des gants en PVC ou en caoutchouc.</li> <li>▶ Pour chaque poste de travail, un type de gant adapté doit être sélectionné.</li> <li>▶ Changer régulièrement de gant de protection, notamment après la manipulation intensive d'un produit.</li> <li>▶ Lors du choix des gants, veiller à ce que le matériau soit adapté et à ce que la qualité soit bonne.</li> <li>▶ S'adresser au fabricant des gants et respecter ses recommandations relatives au temps deperçement. Durée de perçement &gt; 8 heures.</li> </ul>
8.2.1.3. Protection des yeux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter des lunettes de protection.</li> </ul>
8.2.1.4. Protection corporelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Porter un vêtement de travail de sécurité.</li> </ul>
8.2.2. Restriction et contrôle de l'exposition de l'environnement	Inutile dans le cadre d'une utilisation conforme.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Données générales	
Aspect	Forme : poudre / cristalline Couleur : blanc / incolore
Odeur	inodore

9.2. Informations importantes sur la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement	
Valeur pH	1,80 (5 % g/l) à 25 °C
Point de fusion / Zone de fusion	153 °C
Point d'ébullition/ Zone d'ébullition	non fourni
Point d'inflammation	non applicable
Température de décomposition	> 170 °C
Inflammabilité	–
Risque d'explosion	Formation possible de mélanges "air - poussières" explosifs. Poussières d'explosion de classe : St 1
Propriétés comburantes	–
Pression vapeur	–
Densité relative	1,665 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente	850–950 kg/m <sup>3</sup> (granulat) 550–650 kg/m <sup>3</sup> poudre

9.2. Informations importantes sur la sécurité, la protection de la santé et de l'environnement	
Solubilité	dans l'eau : 61,8 % à 25 °C dans l'éthanol : 38,3 % à 25 °C
Coefficient de partage	non fourni
Viscosité	non fourni
Densité vapeur	—
Rapidité d'évaporation	—

## 9.3. Autres informations

Aucune donnée connue.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

## 10.1. Conditions à éviter

Aucune détérioration dans le cadre d'une utilisation conforme.

- ▶ Éviter formation de poussière et empoussièvement.

## 10.2. Substances à éviter

Inconciliable avec des bases fortes et des oxydants.

## Réactions dangereuses

- Aucune réaction dangereuse connue.

## 10.3. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans le cadre d'une utilisation conforme.

La combustion du produit peut libérer des gaz et vapeurs irritants.

## Autres informations :

- ▶ Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Inhalation	Valeurs LD/LC50 selon la classification : LD50 / i.p. / rats = 883 mg/kg (valeurs) LD50 / i.p. / souris = 961 mg/kg (valeurs)
Ingestion	LD50 / p.o. / rats = 11 700 mg/kg (valeurs) LD50 / p.o. / souris = 5 040 mg/kg (valeurs)
Intraveineuse	LD50 / i.v. / souris = 42 mg/kg (valeurs)
Contact avec la peau	Peut provoquer des irritations cutanées chez des personnes sensibles.
Contact avec les yeux	Action irritante
Sensibilisation	Pas d'effet sensibilisant connu.
Indications toxicologiques supplémentaires	Aucune conséquence dangereuse pour toute utilisation rationnelle et conforme du produit, selon nos recommandations et informations fournies.

## 12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

### 12.1. Éco-toxicité

Toxicité pour l'eau :

- Poisson : 440–706 mg/l (DIN 38412 T 15/DIN EN ISO 7346).
- Bactéries : > 10000 mg/l (DIN 38412 T5).

### 12.2. Mobilité

Entièrement soluble.

### 12.3. Persistance et biodégradabilité

Facilement biodégradable : > 98 % après 2 jours (DIN 38412 T 25/DIN EN ISO 9888).

### 12.4. Potentiel de bio-accumulation

Entièrement soluble.

### 12.5. Autres effets néfastes

Valeur CSB : 700–800 mg O<sub>2</sub>/g

Valeur BSB5 : 575–675 mg O<sub>2</sub>/g

Indications générales :

Catégorie de risque 1 pour l'eau (classement par listes) : légèrement dangereux pour l'eau

- ▶ Prendre les mesures nécessaires pour que le produit n'aille pas dans les canalisations, les eaux de surfaces ou les eaux souterraines.

## 13. INFORMATIONS SUR L'ÉLIMINATION



### Indication

Respecter les réglementations locales et nationales.

Numéro de code déchet selon le catalogue européen des déchets (national : décret relatif à la classification des déchets) :

Produit	<p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'adresser au fabricant pour les questions de recyclage.</li> <li>▪ Respecter les directives des autorités locales.</li> <li>▪ Le produit peut être brûlé dans une centrale d'incinération adaptée selon les directives des autorités locales.</li> </ul>
	<p>Numéro de code déchet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour ce produit, il n'a pu être déterminé aucun numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets (CED), les modalités d'utilisation devant d'abord être définies par l'utilisateur. Le numéro de code de déchet doit être déterminé avec la société de collecte régionale.</li> </ul>
Contaminés Emballages	<p>Recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Elimination selon les directives des autorités.</li> </ul>

## 14. INFORMATIONS DE TRANSPORT


**Indication**

Produit non dangereux selon le décret et les réglementations internationales.

Transport maritime (IMDG)	-
Transport routier et ferroviaire (ADR/RID)	-
Transport aérien (ICAO/IATA)	-

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Le produit est classé et marqué selon la directive CE / le décret sur les matières dangereuses.

15.1. Réglementations européennes	
Symboles de danger / Indication de produit dangereux	Xi - irritant
Phrases R	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R36 – Irritant pour les yeux.</li> </ul>
Phrases S	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S26 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.</li> </ul>
Marquage particulier	-

15.2. Réglementations nationales	
TRGS 905	N° CAS : 77-92-9
Ordonnance sur les incidents	-
Catégorie de risque pour l'eau	Catégorie de risque 1 pour l'eau (classement par listes) : légèrement dangereux pour l'eau N° référence : 57
Informations de la directive 1999/13/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants (Directive COV).	-
Ordonnances de restriction et d'interdiction	Additif pour produits alimentaire E 330, USA FDA GRAS État.
Signalisation de sécurité au poste de travail conformément au BGV A8	-

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases R	▪ R36 – Irritant pour les yeux.
Instructions de formation	–
Révisions de la fiche de données de sécurité	▪ 2008-05-07: Nouvelle publication selon la directive 2001/58/CE.



### Indication

Les informations figurant dans le présent document sont fournies dans l'état actuel de nos connaissances. Elles ne peuvent pas donner lieu à des réclamations concernant leur exhaustivité et doivent être considérées comme des directives par l'utilisateur. Ces informations ne constituent pas une garantie de qualité contractuelle. Nous vous renvoyons pour cela expressément à nos conditions de vente et de livraison. Les impressions et les copies des fichiers doivent être utilisées uniquement pour l'usage interne, elles n'engagent pas notre service de révision et d'actualisation.



### Indication

Réservé à une utilisation avec les produits KaVo correspondants, selon les instructions d'emploi. Non adapté à l'utilisation domestique ou à d'autres fins. En cas de contact ou de mélange avec d'autres produits, vérifier les risques éventuels. Les informations fournies ne dégagent en aucun cas l'utilisateur du produit de la responsabilité de respecter toutes les réglementations relatives à la sécurité, l'hygiène, la protection de la santé et de l'environnement.